

DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL - PARTICULIERS -

Cette demande doit être remplie par l'association ou l'organisme demandeur, et remise à l'approbation du Maire, au moins 15 jours avant la date prévue pour la manifestation. Le matériel emprunté devra être impérativement détaillé sur la demande.

Après la manifestation, le responsable des services techniques de la commune, ou un responsable désigné, s'assurera du bon état du matériel rendu.

Toute détérioration ou dégradation constatée, sera facturée au responsable.

Date de la demande :

Demandeur :

Nom du responsable : Signature :

Adresse de l'association :

N° tel. du responsable (obligatoire) :

Date du prêt du matériel : Date de retour du matériel :

Lieu de livraison et de retour : Centre Technique Municipal

Nature de la manifestation et nombre de personnes :

.....

LISTE DU MATÉRIEL :

		Qté disponible	Qté demandée	
	Chaises pliantes	373		
	Tables 3m	59		

Avis et signature du Maire

Avis et signature du responsable des services techniques

La personne sera contactée uniquement si le matériel n'est pas disponible